



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Le 23 janvier 2025,

**Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil Municipal**

**62180 CONCHIL-LE-TEMPLE**

**Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 06 janvier 2025 n'a pas pu se réunir faute de quorum. Il a de nouveau été convoqué le 06 janvier 2025 pour une réunion le 10 janvier 2025 mais les modalités de convocation à la réunion du 10 janvier 2025 n'ont pas été respectées puisque la mention précisant que « les délibérations seraient adoptées quelque soit le nombre d'élus présents à la réunion » n'y figurait pas.

Par conséquent, les délibérations votées le 10 janvier 2025 en l'absence de quorum sont irrégulières, pour défaut d'information des conseillers municipaux.

Il y a donc lieu de convoquer à nouveau le conseil municipal dans les conditions prévues au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT, ainsi les délibérations seront adoptées quel que soit le nombre d'élus présents à la réunion.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à une réunion ordinaire du conseil municipal le **jeudi 30 janvier 2025, à 18 heures 30**, en son lieu ordinaire 46 rue de la Mairie.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- \* Ouverture de séance.
- \* Désignation du secrétaire de séance.
- \* Porter à connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire par délibération en date du 28 juillet 2020.

#### Ordre du jour du 30 janvier 2025

- . Approbation Procès-verbal : Conseil Municipal du 25 novembre 2024.
- . Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- . Adhésion au service commun du référent déontologue de la CA2BM.
- . Mission de Médiation Préalable Obligatoire avec le CDG62 à compter du 01 janvier 2025.
- . Protection sociale complémentaire - Volet prévoyance : révision de la participation communale au 01 janvier 2025.
- . Tarification repas restauration scolaire non réservé et commandé en dernière minute.
- . Enfants scolarisés hors commune de résidence - Forfait communal – Année scolaire 2024-2025.
- . Cabinet de kinésithérapie : révision du loyer et renouvellement de bail.
- . Solidarité avec la population de Mayotte.
- . Questions diverses.

- \* Clôture de séance.

Comptant sur votre présence,  
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Daniel DUBOIS.



**Nota :** Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom.